



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

architectes

Question écrite n° 36614

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le Livre blanc présenté par la profession d'architecte. La profession d'architecte ambitionne de rendre la culture architecturale plus proche des citoyens et plus accessible. À ce titre, elle doit faire partie intégrante du développement des politiques culturelles. Dans ces conditions, les directions régionales des affaires culturelles doivent être investies d'un pouvoir accru de coordination et de sensibilisation en matière d'architecture, afin de renforcer la mission dévolue à l'architecte dans la cité. En conséquence, il souhaite recueillir son sentiment à ce sujet.

Texte de la réponse

Plusieurs dispositions permettent actuellement aux directions régionales des affaires culturelles de répondre aux missions de sensibilisation de nos concitoyens en matière d'architecture et de cadre de vie : le ministère de la culture a procédé à la mise en place de conseillers architecture dans les DRAC. Actuellement, 11 DRAC sont pourvues de conseillers, et 2 DRAC ont nommé un de leurs collaborateurs en charge de l'architecture ; les DRAC ont en plus la possibilité du recours à un architecte-conseil, rémunéré sur la base de 2 jours par mois par le ministère de la culture, dont les missions sont définies par la direction de l'architecture et du patrimoine ; la directive nationale d'orientation a fixé comme priorité l'éducation à l'architecture et au cadre de vie aux services déconcentrés. Pour ce faire, les DRAC devront se rapprocher des services de l'éducation nationale pour la mise en oeuvre d'actions d'éducation architecturale dans le cadre scolaire. Des dispositifs tels que « architecture au collège » et les ateliers d'architecture pourront être développés. Par ailleurs, un nouveau décret relatif aux directions régionales des affaires culturelles renforce les compétences du directeur régional des affaires culturelles en matière d'architecture. À ce titre, il représente le préfet de région au conseil régional de l'ordre des architectes. Sous l'autorité du préfet de région, le directeur régional des affaires culturelles anime et coordonne la politique culturelle de l'État appliquée par les services départementaux de l'architecture et du patrimoine en ce qui concerne la création architecturale et urbaine, la qualité de l'urbanisme et l'insertion harmonieuse des constructions et des aménagements dans le milieu environnant. Par ailleurs, le ministère de la culture a mis en place en octobre 2004 une grande manifestation nationale destinée à sensibiliser tous les publics au cadre de vie et à l'architecture. Intitulée « Vivre les villes », elle se décline en visites, débats, rencontres, expositions. Un prix national du grand public, organisé en partenariat avec Radio-France pour la deuxième année, permet de toucher des publics plus larges en matière d'architecture contemporaine. Le grand prix national d'architecture a été relancé et permettra de donner une meilleure visibilité à la profession d'architecte.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36614

Rubrique : Architecture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2408

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 1044